

Liberté Égalité Fraternité

> Le Recteur de l'académie de Guyane Chancelier des Universités Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

RECTORAT DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS Bureau des Sujets

Vu l'arrêté du ministère de l'éducation nationale du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2009

Vu la note de service n° 2004 – 175 du 19 octobre 2004 modifiée par celle du 17 décembre 2009 n° 2009-188 portant l'attribution aux personnels enseignants d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

Vu les procès-verbaux des jurys en date du 17 janvier 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le candidat admis à la certification complémentaire – DNL PHILOSOPHIE du 2nd degré session 2022 est :

Madame SOBIECKI Anne Victoire Catherine Langue Allemand

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cayenne, le 16 Mars 2022

Le Recteur

Pour le recteur et par délégation Le Secrétaire Général Adjoint Directeur de l'Expertise et des Fonctions Support

Bruno PIERRE-LOUIS